



Commission administrative paritaire  
académique  
des SAENES du 4 juin 2018  
Déclaration des commissaires paritaires  
du SNASUB-FSU

La Commission Administrative Paritaire Académique des SAENES de l'académie de Rennes s'ouvre avec à son ordre du jour le mouvement, les avancements de grade et le recrutement par voie de liste d'aptitude dans le corps des SAENES.

La CAPA de cette année, puisqu'à cette date, notre demande d'avoir une réunion à l'automne de celle-ci n'est pas encore suivie d'effet, se tient dans un contexte où le gouvernement affiche une volonté agressive de remettre en cause le statut général des fonctionnaires et les garanties qu'il prévoit tant pour les personnels (les droits des fonctionnaires) que pour les usagers (les obligations faites aux fonctionnaires) qui sont pourtant si essentielles au modèle social français dont la fonction publique et le service public sont la clé de voûte.

C'est à cette aune qu'il faut comprendre l'annonce de vouloir recourir de manière accrue au contrat en lieu et place de l'emploi titulaire. Outre le recul que ceci impliquerait pour les agents concernés par un emploi contractuel alors qu'ils auraient pu prétendre à devenir fonctionnaire, une telle mesure est aussi un vecteur d'affaiblissement des possibilités de promotions et donc de droit à la carrière pour toutes et tous. C'est un levier de développement de logiques managériales qui n'auraient plus à s'embarrasser d'un principe pourtant vertueux, celui de l'égalité de traitement.

Le SNASUB-FSU et la FSU revendiquent que le gouvernement recule sur cette politique qui aboutirait à mettre en œuvre un « plan de contractualisation » pour la fonction publique, alors même que, le plan Sauvadet s'achevant, c'est bien un nouveau plan de titularisation massive qu'il faut mettre en place.

Concernant les carrières et les traitements, nous avons indiqué l'an dernier que les mesures du protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) allaient dans le bon sens, même si celles-ci n'éteignaient nos revendications en matière de pouvoir d'achat perdu en quinze ans précédemment (environ 15% sur l'indiciaire en comparaison avec l'augmentation des prix, soit l'équivalent de près de deux mois de traitement). Le gouvernement a décidé il y a un an de vider de leur sens les mesures PPCR en renouant avec une politique de gel de la valeur du point d'indice

et en décalant d'un an les mesures de distribution de points d'indice sur les grilles. Et à cela s'ajoute la compensation hasardeuse de l'augmentation de la CSG.

Cette année, trois journées de grève et de mobilisation le 10 octobre, le 22 mars et le 22 mai ont pourtant affiché l'exigence des personnels à voir leurs carrières et leurs salaires vraiment revalorisés. Loin de se résigner à l'autisme arrogant du gouvernement, le SNASUB-FSU et la FSU continueront de tout faire pour construire les mobilisations et l'unité la plus large possible pour gagner l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières.

Le 25 mai dernier, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il n'a pas caché son intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Outre le fait que cela aboutirait à ne plus pouvoir alerter d'erreurs éventuelles l'administration, cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement, avec tous les risques de biais de partialité ou d'arbitraire que ceci implique. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est une attaque de plus contre leur statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics. Et ceci est en rupture avec le travail réalisé actuellement par les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Non content de s'en prendre au CAP, le gouvernement envisage aussi une possible disparition des comités hygiène, sécurité, conditions de travail. C'est dire le bien peu de cas qu'il fait des conditions de travail pourtant bien dégradées.

Le SNASUB-FSU informe les collègues de ces projets et est déterminé à ce qu'ils ne voient pas le jour.

Pour cette CAPA, concernant le mouvement, nous serons, comme à notre habitude, vigilants quant au fait que le maximum de collègues puissent obtenir satisfaction, que les droits de chacune et de chacun soient respectés avec le souci d'une parfaite égalité de traitement.

Nous nous étonnons que tous les postes libérés, notamment dans le cadre du mouvement interacadémique, comme c'est le cas pour la DSDEN 22, n'apparaissent pas dans ces opérations de mouvement, ni avant, ni après le projet de tableau annuel de mutation.

Depuis toujours, le SNASUB-FSU revendique la requalification des postes pour

gagner la reconnaissance du travail des agents qui effectuent pour un grand nombre d'entre eux des missions mettant en œuvre des qualifications supérieures à celles attendues par leurs statuts. Le but doit être d'aboutir à un vrai repyramidage de la filière administrative de notre ministère. Cohérent avec sa revendication, le SNASUB-FSU abordera, cette année encore, la discussion sur la liste d'aptitude avec ce souci.

Cette année, comme les précédentes, les contingents de promotions de grades (tableaux d'avancement) restent très insuffisants pour reconnaître le droit de toutes et tous à la carrière et l'engagement professionnel de nos collègues.

Il faut augmenter les ratios promus/promouvables et créer des postes dans les catégories B et A ! Une manière aussi de promouvoir davantage d'adjoints administratifs en SAENES, et davantage de SAENES en attachés. A ce propos, tous les gestionnaires matériels devraient relever de la catégorie A.

A propos de la situation des collègues gestionnaires, le SNASUB-FSU demande à ce qu'un groupe de travail soit réuni pour échanger sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction : leur isolement professionnel et leur position dans l'organisation des relations entre l'EPLÉ et la collectivité territoriale notamment, étant souvent facteur de mal-être. Depuis plusieurs années, les postes restants vacants à l'issue du mouvement en sont un signal.

Nous demandons cette année encore à ce que soit réunie à l'automne une CAPA de bilan de la rentrée, des affectations et des promotions, et pour étudier le cas échéant des contestations d'entretien professionnel.